

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU SYNDICAT MIXTE DOUBS LOUE**

Date d'affichage :  
03 02 2020

**L'an deux mille vingt, le 3 février 2020 à 18h30, le comité syndical du Syndicat Mixte Doubs Loue, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, sous la présidence de Monsieur Patrick PETITJEAN, Président.**

Date de convocation :  
29/01/2020

**PRESENTS : PETITJEAN P; BAUD J-B ; BERNARDIN D ; DAVID F; DECOTE Y ; LAGALICE C ; MEUGIN O ; OGIER H; PICHON JC; VALENTIN L.**

Nombre de délégués :  
En Exercice : 12  
Présents : 9  
Votants : 9  
Absents : 1  
Excusés : 1

**EXCUSES : FASSET G (CD39); HUDRY JL;**

**SECRETAIRE DE SEANCE : Henri Ogier**

**20-02**

**Objet : Détermination du nombre de Vice-Présidents**

Vu les statuts du Syndicat mixte Doubs Loue,

Selon les dispositions prévues à l'article 10 : Président et bureau syndical,

Le Président rappelle que la composition du bureau syndical est librement déterminée par l'organe délibérant.

Dans ces conditions, le Président propose de fixer le nombre de Vice-présidences à 5, de manière à ce que chaque adhérent soit représenté au sein du bureau.

- Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :

Fixe le nombre de Vice-présidences à 5.

**Les 3 Vice-Présidents sont reconduits et 2 Vice-Présidents pour les nouveaux adhérents**

Pour extrait conforme,

Le Président du syndicat mixte Doubs Loue,



**Patrick PETITJEAN**